

# CONSEILLERS NUMÉRIQUES

## UN DISPOSITIF AU PLUS PRÈS DES HABITANTS POUR LUTTER CONTRE LA FRACTURE NUMÉRIQUE : NOUVELLE PERMANENCE À SAINT-POIS

Une nouvelle permanence ouvre à la mairie de Saint-Pois :

- les mardis après-midi des semaines impaires de 14h à 17h
- sur rendez-vous auprès du conseiller numérique : 06.66.48.69.78

Les conseillers numériques sont là pour aider les usagers à :

- Prendre en main votre équipement informatique (ordinateur, smartphone, tablette...)
- Naviguer sur Internet
- Envoyer, recevoir, gérer vos courriels
- Installer et utiliser des applications utiles sur votre smartphone
- Créer et gérer (stocker, ranger, partager) des contenus numériques
- Connaître l'environnement et le vocabulaire numérique
- Apprendre les bases du traitement de texte



Le Département a décidé dans son projet de mandature 2022-2028, de faire de la lutte contre la fracture numérique une de ses priorités d'action. En effet, dans un contexte de dématérialisation accélérée des démarches administratives, l'accès aux droits, à la citoyenneté, à l'éducation et à la culture, passe par la disponibilité d'infrastructures et de réseaux de communication modernes, mais également par la maîtrise des outils et de la culture numérique. Le Département met en œuvre l'animation des conseillers numériques sur son territoire, en proposant de nouveaux lieux de permanence toujours au plus près des Manchois.